

Violences faites aux femmes

COPIL 2018

Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)

Etat des lieux 2017

Sommaire

	page
❖ SYNTHESE des chiffres	2
❖ En France	3
❖ Chiffres de la justice	4
❖ Chiffres de la police	5
❖ Chiffre de l'Ordonnance de protection	7
❖ Les chiffres du TGD	8
❖ Nombres de femmes reçues par les ISC en commissariat	10
❖ Chiffres des PAD	12
❖ Chiffres des Centre de planification et d'éducation familiale	13
❖ Les permanences des associations	14
❖ Hébergement	16
❖ Bilan des formations « violences faites aux femmes »	20

EN SYNTHÈSE - ANNÉE 2017

Viols et agressions sexuelles

Hausse de 31,5% du nombre de plaintes pour agressions sexuelles au quatrième trimestre de l'année 2017

POLICE

- ✓ **2 702 plaintes** enregistrées : en hausse par rapport à 2016 et 2015
- ✓ **1268** mains courantes traitées dans le cadre du **protocole MCI**, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2106.
- ✓

ACCUEIL

De plus en plus de femmes accompagnées (plus de 12 900) :

- ✓ **920 femmes victimes** reçues par 6 intervenant·e·s social·e·s en commissariat (ISC) dans les commissariats. *En hausse par rapport à 2016.*
- ✓ **1 456 personnes victimes** reçues à l'accueil par les PAD (*augmentation significative par rapport à 2016*).
- ✓ **737 femmes victimes** reçues dans un Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de la Ville de Paris.
- ✓ **9 811 femmes** reçues/accompagnées par **28 associations** (hors hébergement). *En hausse par rapport à 2016 et 2015.*

JUSTICE

1 673 procédures de violences conjugales reçues au Parquet, *soit une légère baisse par rapport à 2016.*

- ✓ 708 procédures de traitement en temps réel.
- ✓ une augmentation des « Poursuites » : 91% (*contre 79% en 2016*)
- ✓ 965 procédures en préliminaire.

ORDONNANCE DE PROTECTION

xxx saisines des JAF.

xxx OP rendues

HEBERGEMENT

- ✓ **168 places en CHRS** et **61 places en résidences sociales** avec un accompagnement spécifique
- ✓ **368 femmes** (et 253 enfants) ont bénéficié du dispositif de mise en sécurité HAFB-SamuSocial (*en hausse par rapport à 2016*)
- ✓ le SIAO recense **645 demandes** de personnes victimes de violences. **111** ont été admises en CHRS (comme en 2016).

Rappel : En 2016, 851 demandes de femmes victimes de violences. 111 admissions.

TGD

En progression : Au 21/12/2017 :

- ✓ **31 femmes** ont bénéficié du dispositif TGD (*28 en 2016*)
- ✓ **70 femmes** ont été admises au dispositif depuis la mise en place du TGD en 2012
- ✓ **157 enfants mineurs** ont été protégés.

FORMATION

4 603 personnes ont participé à une formation sur les questions de violences faites aux femmes **entre 2008 et 2017**, dont **440 professionnel.le.s en 2017** (*rappel : 508 en 2016*).

DETAIL DES DONNÉES

En France

Le mouvement #metoo a permis à la parole de se libérer, en révélant ainsi l'ampleur des violences que subissent les femmes à la maison, au travail, dans la rue, sur les réseaux sociaux, etc. En conséquence, le nombre de plaintes a augmenté de 30% en France.

Chiffres des viols et agressions sexuelles

En 2017, en France entière (Chiffres du ministère de l'Intérieur) :

- Les plaintes pour viols et agressions sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre sont en nette hausse en 2017, respectivement de **12%** et **10%**
- Le nombre de plaintes pour agressions sexuelles indique **une hausse de 31,5%** au quatrième trimestre de l'année 2017 (par rapport à la même période en 2016).
- Les femmes sont les premières victimes de ces violences. Parmi les 16 400 personnes enregistrées comme victimes de viols par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, **87% sont des femmes**.
- Parmi les 24 000 victimes d'agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) enregistrées dans les procédures, on trouve **84% de femmes**.
- Le harcèlement sexuel - qui pèse pour environ 7% des agressions sexuelles décrites - touche les femmes **dans 9 cas sur 10**. Cette forme de violence fait de plus en plus l'objet de plaintes : on compte ainsi 1 650 victimes enregistrées en 2017, après 1 300 en 2016.

Nombre de femmes décédées

Chiffres France : en 2017 : non parus - Etude sur les morts violentes au sein du couple (Délégation victime du ministère de l'Intérieur)

Rappel :

Tableau récapitulatif du nombre total de victimes 2012- 2016

	2016	2015	2014	2013	2012
Victimes femmes	123	122	134	129	166
Victimes Hommes	34	22	31	30	31
Victimes enfants	25	36	35	33	25
Victimes collatérales (hors enfants)	3	15	11	8	11
Homicides de rivaux	9	11	12	11	14
Total Victimes d'homicides	194	206	223	211	247
Suicides des auteur.e.s	58	56	60	65	67
TOTAL décès	252	262	283	276	314

Chiffres Paris, Petite couronne et Ile-de-France entre 2012 et 2016

	2016	2015	2014	2013	2012
Paris	0	4	4	3	3
Paris et petite couronne	6	10	10	10	9
Ile de France	15	19	13	18	25

❖ Chiffres de la justice

A Paris, en 2017 : 1 673 procédures de violences conjugales reçues au Parquet.

Rappel : en 2016, 1 738 procédures de violences conjugales reçues au Parquet ; 1 959 en 2015

➤ **Section P12 traitement en temps réel : 708 procédures (766 procédures en 2016)**

Les « Poursuites » représentent : **91,3%** (contre 78,9% en 2016)

- comparutions immédiates : **97 procédures**
- convocations par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire : **463 procédures**
- convocations par procès-verbal : **12 procédures**
- convocations par officier de police judiciaire : **54 procédures**
- ouvertures d'informations judiciaires (saisine d'un juge d'instruction) : **20 procédures**

Les « Alternatives aux poursuites » : **8,5%** (contre 20,8 en 2016)

- rappel à la loi : **3 procédures**
- stages de responsabilisation : **57** (contre 155 en 2016)

Les « Classements » : **0,14 %**

- 1 classement (2 en 2016)

➤ **Section P20 procédures en préliminaire : 965 procédures de violences conjugales**

(en 2016, 971 procédures).

❖ Chiffres de la police

En 2017, **2 702 faits de violences conjugales** ont été enregistrés dans les commissariats de police parisiens contre **2 688 en 2016** soit une augmentation de 0,5 %.

Rappel : 2 757 plaintes ont été enregistrées en 2015 et 2 713 en 2014.

Par arrdt : Les faits constatés de violences conjugales

FC VC	2016	2017	Evolution
75001	31	28	-9,68%
75002	33	41	24,24%
75003	56	39	-30,36%
75004	43	44	2,33%
75056	72	78	8,33%
75007	14	10	-28,57%
75008	87	94	8,05%
75009	55	67	21,82%
75010	82	36	-56,10%
75011	169	193	14,20%
75012	169	216	27,81%
75013	127	166	30,71%
75014	170	156	-8,24%
75015	316	342	8,23%
75016	43	27	-37,21%
75017	182	173	-4,95%
75018	343	294	-14,29%
75019	367	363	-1,09%
75020	329	335	1,82%
TOTAL	2688	2702	0,52%

Les mains courantes pour des faits de violences conjugales

En 2017, **1268 mains courantes** ont été traitées par les services de polices parisiens dans le cadre du protocole MCI contre **1184 en 2016** soit une augmentation de 7 %.

- **852 MCI ont été transmises** avec accord des victimes, aux psychologues, intervenants sociaux ou associations, *contre 598 en 2016, soit 42,5 % d'augmentation.*
 - **583 MCI** adressées aux psychologues et intervenants sociaux en commissariats (68,4 %) ;
 - **269 MCI** adressées aux associations (31,6 %).
- **416 victimes ont exprimé leur refus de transmettre leur main courante** à une association, psychologues ou intervenants sociaux, *contre 586 en 2016, soit une baisse de 29 %.*

PROTOCOLE MCI, répartition par arrdt

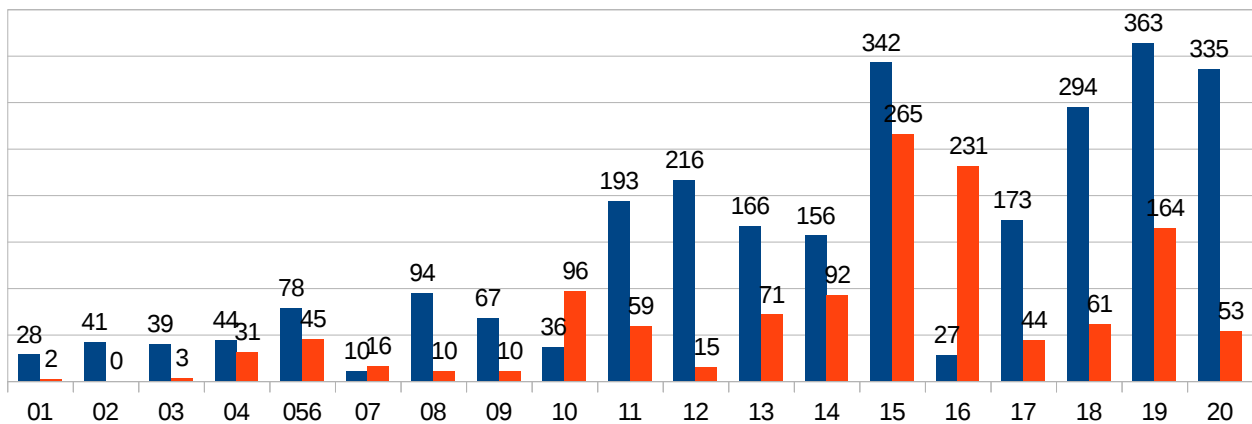
2016	REFUS de la victime de transmettre La MCI	ORIENTATION TRANSMISSION MCI			TOTAL MCI TRAITEES (refus + Transmises)
		PSY Et IS	ASSOCIATION	TOTAL Des MCI transmises	
1	4	0	1	1	5
2	5	0	2	2	7
3	0	0	5	5	5
4	0	0	27	27	27
56	34	0	3	3	37
7	29	0	8	8	37
8	0	0	5	5	5
9	12	0	10	10	22
10	2	0	97	97	99
11	16	44	0	44	60
12	34	1	7	8	42
13	10	0	59	59	69
14	10	64	0	64	74
15	0	185	0	185	185
16	261	0	1	1	262
17	60	0	22	22	82
18	95	8	0	8	103
19	4	24	0	24	28
20	10	25	0	25	35
TOTAL	586	351	247	598	1184

2017	REFUS de la victime de transmettre La MCI	ORIENTATION TRANSMISSION MCI			TOTAL MCI TRAITEES (refus + Transmises)
		PSY Et IS	ASSOCIATION	TOTAL Des MCI transmises	
1	1	0	1	1	2
2	0	0	0	0	0
3	0	0	3	3	3
4	1	0	30	30	31
56	43	0	2	2	45
7	14	0	2	2	16
8	0	0	10	10	10
9	3	0	7	7	10
10	1	0	95	95	96
11	3	56	0	56	59
12	0	0	15	15	15
13	27	0	44	44	71
14	6	86	0	86	92
15	0	265	0	265	265
16	230	0	1	1	231
17	29	1	14	15	44
18	28	30	3	33	61
19	17	105	42	147	164
20	13	40	0	40	53
TOTAL	416	583	269	852	1268

Tableau répartition par arrondissement des plaintes et mains courantes

Faits Constatés et MCI
Violences conjugales 2017

■ Faits Constatés de violences conjugales
■ MCI traitées dans le cadre du Protocole



❖ Chiffre de l'Ordonnance de protection

Lorsque qu'une personne ou un enfant victime de violences au sein du couple est mis en danger, le juge aux affaires familiales, saisi par la personne en danger, peut délivrer en urgence une ordonnance de protection (OP). L'OP permet de mettre en place des mesures pour éloigner le partenaire ou l'ancien partenaire violent. Elle vise notamment à interdire à l'auteur des violences de s'approcher de la victime et de porter une arme. Elle statue sur la résidence séparée des époux, attribue la jouissance du logement à la victime, se prononce sur l'exercice de l'autorité parentale, etc.

Chiffres 2017 non fournis

179 saisines en 2016 dont :

	Nombre	%
Acceptés	93	52%
Déboutés	40	22%
Désistements	25	14%
Caducités	13	7%
Incompétences	4	2%
Radiations	3	2%
Autres	1	1%

Tableau : Evolution du nombre de saisines et du nombre d'OP rendues et accordées.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de nouveaux dossiers enregistrés	122	140	150	185	181	187
Nbre d'OP accordées	?	63	86	96	96	93

(Pour 2015 et 2013, le différentiel s'explique par les demandes enregistrées en fin de l'année n-1 et traitées début d'année n).

❖ Les chiffres du TGD

- 32 personnes ont été suivies dans le dispositif TGD en 2017 (28 en 2016, 25 en 2015) :
 - 21 personnes (20 femmes et 1 homme) ont été admis dans le cadre du dispositif TGD en 2017, soit :
 - 18 nouvelles entrées (11 en 2016, 12 en 2015)
 - 3 réservées le temps de l'incarcération de l'auteur
 - 11 situations antérieures prolongées du fait que le danger persiste et que la situation n'est pas encore stabilisée (17 en 2016, 13 en 2015).
- 14 femmes sont sorties du dispositif au cours de l'année 2017 (14 en 2016, 12 en 2015)
- 15 femmes disposaient du TGD le 31/12/2017
- 54 enfants mineurs ont été protégés.

--- --- --- ---

En 2017,

Mondial Assistance (qui devient Allianz Assistance) a répondu à 18 situations d'urgence ayant conduit à une transmission vers les services de Police (17 en 2016, 15 en 2015) et 6 appels de réassurance (1 seul en 2016 et 1 seul en 2015).

Le dispositif a occasionné 5 interventions de la Police en 2017. Aucune interpellation de l'auteur des violences n'a été faite par la suite (en 2016, 11 interventions et pas d'interpellation ; en 2015, 7 interventions dont une interpellation ; en 2014, 15 interventions dont 3 interpellations).

En amont, 32 rapports évaluations ont été transmises au Parquet pour décision (15 en 2016, 20 en 2015, 30 en 2014). 18 femmes en très grand danger ont été admises au dispositif par le Procureur, soit 56%% des rapports transmis (11 en 2016 soit 73%, 12 en 2015 soit 60% ; 17 en 2014 : 59%).

Logement : la Direction du logement et de l'habitat (Mairie de Paris) a été saisie pour 10 bénéficiaires du TGD (3 en 2016 et 4 en 2015) : 1 a pu bénéficier d'une mutation rapide après sollicitation du bailleur ; 3 bénéficiaires ont été relogées sur le parc social du contingent de la Mairie de Paris ; 6 situations n'ont pas abouti : 3 sont toujours en attente ; 2 n'ont pas accepté les propositions pour des raisons variées ; 1 situation n'a pas abouti du fait de deux refus successifs.

Le BILAN 2017 du dispositif apporte des précisions quant aux caractéristiques de bénéficiaires en 2017 : situations familiales, âges, nationalités, situation par rapport à l'emploi, par rapport au logement.

--- --- --- ---

Depuis le démarrage : Bilan TGD Juillet 2012 - décembre 2017

- 70 femmes ont été admises au dispositif depuis le début de l'expérimentation en 2012
- 56 sont aujourd'hui sorties du dispositif (danger écarté ou déménagement).

- 157 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère.

	janvier 2013	janvier 2014	janvier 2015	janvier 2016	janvier 2017	Janvier 2018
Progression du nombre de personnes	7	14	29	41	52	70

Pour les 56 femmes qui sont sorties du dispositif :

- La durée de l'attribution a varié de 1 mois (M est écroué) à 38 mois.
- La durée moyenne est de 12 mois
- La durée est supérieure à 6 mois pour 45 bénéficiaires (65 % des bénéficiaires)
- et supérieure à un an pour 24 bénéficiaires (soit 35% des bénéficiaires).

Quasi tous les quartiers de Paris sont concernés avec une prédominance pour l'est.

- Le 20^{ème} : 12 femmes concernées, le 11^{ème} et le 18^{ème} : 9 bénéficiaires pour chacun de ces 2 arrdts,
- puis viennent le 13^{ème} et le 19^{ème} : 8 femmes, le 14^{ème} avec 7 bénéficiaires, le 17^{ème} avec 5 situations.
- Enfin, des situations sont observées dans les quartiers plus aisés de Paris : les 2, 8, 9, 15 et 16^{ème}, avec 1 à 3 téléphones attribués pour chacun de ces arrdt.

Les faits à l'origine du signalement sont divers : violences volontaires, non-respect d'une décision de justice, menaces de mort réitérées suivies de tentative d'homicide volontaire, appels téléphoniques malveillants, etc.

Les auteurs des violences sont le plus souvent connus du parquet, pour des faits antérieurs ou parce que la victime a déposé plainte. Ils sont majoritairement inscrits dans un cadre juridique contraignant : contrôle judiciaire, sursis mis à l'épreuve, avec interdiction de paraître devant la victime ou encore ordonnance de protection.

La Direction du logement et de l'habitat (DLH-mairie de Paris) a été saisie pour 23 bénéficiaires depuis la mise en place du partenariat en 2014.

❖ Nombres de femmes reçues par les ISC en commissariat

D'une manière générale, les ISC (intervenant social en commissariat) travaillent avec des usager·e·s victimes d'une infraction pénale. Six ISC sont en poste dans les commissariats du 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements (*suite à des mutations, les postes des 19ème et 20ème arrondissements sont restés vacants une bonne partie de l'année*).

Près de 1 400 bénéficiaires ont été reçus et ont fait l'objet d'une action concrète suite au RDV avec l'ISC, parmi lesquels **environ 920 femmes** sont victimes de violences conjugales (ou de dommage liés à des violences intrafamiliales ou encore des conséquences d'une séparation). Pour les majeur·e·s, les femmes représentent près de **78% des personnes reçues** par les ISC à Paris.

Parmi les 87 jeunes filles mineures : 17 mineures sont des victimes (agressions, atteintes à la vie privée, diffusion de photos intimes sur les réseaux sociaux, harcèlement en milieu scolaire....)

Parmi les 909 femmes reçues :

- **54% sont des victimes dans des situations hors champ pénal** (main courante déposée pour des faits de violences conjugales, violences intrafamiliales, conflits liés à la séparation notamment concernant le mode de garde, harcèlement par ex-conjoint, personnes âgées en errance, violences par descendants...).
- **40% sont des victimes dans le champ pénal** (violences conjugales, violences sexuelles, non-paiement de pension alimentaire par l'ex-conjoint, abus de faiblesse....)
- **1% sont les femmes auteures de violences** (non présentation d'enfants, violences conjugales...).

Note : parmi les 262 hommes reçus :

- 40% des hommes rencontrés par un ISC le sont dans de situations hors champ pénal (conflits liés à la séparation notamment concernant le mode de garde, personnes présentant des troubles psychologiques, violences conjugales....).
- 32% sont les victimes (violences conjugales, non présentation d'enfants...)
- 28% sont les auteurs de violences (violences conjugales, non paiement de pensions alimentaires, infractions commises sous l'emprise de stupéfiants ou de l'alcool ou en raison de troubles psychiatriques...).

Profil des usagères bénéficiaires selon les tranches d'âge. Deux tranches d'âge se distinguent nettement en fonction des différentes catégories :

- Les 26-50 ans reçues dans le cadre de situations hors champ pénal (330 personnes) et en tant que victimes (219 personnes).
- Les 51-65 ans avec les catégories dans des volumes moins importants (27 contre 84 personnes).
- Les moins représentées sont la tranche des 18-25 et la tranche des + de 65 ans.

Une grande majorité des orientations sont faites :

- Vers le secteur de la santé (vers des centres médico-psychologiques, des hôpitaux ou la protection maternelle infantile).
- Vers l'Education Nationale (notamment pour une mise en lien d'une famille avec l'assistante sociale scolaire).
- Vers les services sociaux (notamment pour le public non connu des services sociaux).

- Justice (orientation vers le bureau des victimes pour obtenir les jugements, maison du droit et de la justice...)

Rappel :

En 2016, 724 femmes avec principalement des problématiques en lien avec des faits de violences. 1 050 usager·e·s ont été bénéficiaires d'une première évaluation suivie d'une orientation. Les femmes victimes de violences conjugales représentent près 70% du public victime d'une infraction pénale.

En 2015, environ 1 260 femmes reçues par quatre ISC en poste dans les commissariats des 15, 18, 19 et 20^{ème} arrondissements.

Perspectives 2018 :

- Recrutement de 2 nouveaux ISC dont un poste sur le 13ème et un poste sur le 14ème
 - Poursuite de la mise en oeuvre du protocole main courante avec la préfecture de police pour les femmes victimes de violences conjugales.
-

❖ Chiffres des Point d'accès au droit

Année 2017 : 1 456 personnes victimes reçues à l'accueil par les Point d'accès au droit (PAD) à Paris, ce qui représente une augmentation significative, notamment pour le PAD du 20^{ème} arrdt.

Rappel : 897 femmes victimes reçues en 2016 ; 811 en 2015

	année 2015	Année 2016	Année 2017
PAD 13	129	120	83
PAD 15	273	400	321
PAD 18	181	53	26
PAD 19	43	79	106
PAD 20	185	245	920
TOTAL PAD	811	897	1456

Parmi elles, **389 personnes** ont été reçues dans les permanences d'associations pour les victimes de violences conjugales organisées dans les PAD :

- Paris Aide aux Victimes,
- CIDFF de Paris,
- Barreau de Paris et sa permanence en droit de la famille/violences conjugales.

❖ Chiffres des Centre de planification et d'éducation familiale

3 976 femmes ont consulté au moins une fois dans un Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) en 2017. Elles constituent la file active des 3 CPEF de la Ville, localisés dans les 17, 18, et 19^{ème} arrondissements.

Plus de 50% des femmes ont moins de 24 ans. L'âge des femmes se répartit de la façon suivante :

	N	%
<18 ans	430	10,9
18-24	1620	40,9
25-29	875	22,1
30-34	536	13,5
35-40	329	8,3
>=40	172	4,3

Elles sont majoritairement domiciliées à Paris. Les 200 dossiers sans donnée renseignée correspondent essentiellement à des femmes « à la rue »

	N	%
Paris	2874	72,3
Autres	902	22,7
Pas de donnée	200	5,0

Parmi elles, 737 femmes soit 18,5% ont déclaré avoir été exposées à au moins une violence (certaines cumulaient plusieurs situations de violences)

	N	%
Violences intrafamiliales	202	20,1
Mutilations sexuelles	165	16,4
Violences conjugales	150	14,9
Violences subies (sans précision)	121	12,1
Prostitution	88	8,8
Mariages forcés	76	7,6
inceste-agressions sexuelles - viol	202	20,1

Source : les données exploitées à partir de la base informatique des dossiers de consultations (Service de protection maternelle et infantile / Sous-direction de la planification, de la PMI et des familles / Direction des familles et de la petite enfance.

❖ Les permanences des associations

9 811 femmes reçues/accompagnées par les 28 associations suivantes (hors hébergement) :

ACORT : assemblée citoyenne des originaires de Turquie -
ASFAD : association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates -
Association franco-chinoise Pierre Durcef
ATF : Association des Tunisiens de France -
AVFT : association européenne contre les violences faites aux femmes au travail -
CCEM : Comité contre d'esclavage moderne -
CFCV : le Collectif féministe contre le viol -
CIDFF de Paris : centre d'information sur les droits des femmes et des familles-
CIMADE Permanence des femmes étrangères victimes de violences-
Elle's imagine'nt-
Espace solidarité HAFB : Halte Aide aux Femmes Battues -
FDFA : Femmes pour le dire, femmes pour agir-
Fédération nationale GAMS -
FNSF : Fédération nationale solidarité femmes -
Femmes de la terre -
Femmes solidaires -
Institut de victimologie -
Juris Secours (ex-AJBF) -
Le PHARE (ESPEREM) accueil de jour -
LFID : Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie-
LTDF : Libre terre des femmes -
LFSM : Ligue Française de la Santé Mentale -
Maison des Femmes de Paris -
PAV : Paris Aide aux victimes -
Parcours d'Exil -
Primo Lévi - Rajfire : Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées-
Voix de Femmes

En hausse par rapport à 2016 et 2015 .

Rappel : en 2016 : 8438 femmes et en 2015, 7908 femmes reçues)

Comme en 2016, une caractéristique majeure : Le cumul des problématiques

- **Parfois des femmes qui cumulent plusieurs formes de violences à un moment T et dans le temps** : violences conjugales, violences intrafamiliales dans l'enfance, viols et agressions sexuelles, et dans certains cas, mariage forcé et mutilations sexuelles, violences économiques, violences administratives (l'obtention du titre de séjour, etc...).
- **Parfois des femmes sans emploi**, cela représente près de 45% des cas (estimation), que cette situation de non emploi soit réellement « choisie » ou non, mais qui rend difficile le chemin vers l'autonomie.

- **Parfois des femmes jeunes qui vivent un parcours de violences spécifiques** : on observe une surreprésentation de certains types de violences chez les jeunes femmes comme les risques de mariages forcés, les violences intrafamiliales physiques et sexuelles, les mutilations sexuelles féminines. Dû à une période de vie où les opportunités de ressources économiques sont d'autant plus restreintes, les professionnel.le.s observent des pratiques en augmentation comme l'errance et la prostitution de survie.
 - **Parfois des femmes sous la « double peine » dans le cas des femmes étrangères victimes de violences** : pour les femmes sans titre de séjour, ou provisoire dont le renouvellement dépend de la vie en communauté avec un mari violent, les démarches sont très complexes. La peur de contacter les services de police est une difficulté supplémentaire qu'instrumentalisent les maris violents. Parfois la faible maîtrise du français est un obstacle additionnel pour engager des démarches ou trouver un interprète qui ne soit pas un membre de la famille, ni un proche complice de l'auteur des violences.
 - **Parfois des femmes en situation de handicap** : le handicap nécessite une prise en charge spécifique. Certaines associations travaillent avec des dispositifs adaptés comme des ateliers en langue des signes (LSF) et des actions de sensibilisation sous-titrées de la même manière.
 - **Parfois des mères avec enfants** : les conséquences sur la santé des femmes et des enfants au sein d'un foyer violent sont de l'ordre du traumatisme. La prise en charge de l'enfant comme co-victime des violences reste souvent aléatoire. De plus en plus d'associations développent des programmes sur l'accompagnement des enfants comme victimes de violences conjugales à travers des groupes de paroles et ateliers qui leurs sont spécifiques. Le fait que les enfants se trouvent à des étapes de vie où leur système émotionnel et relationnel est en plein développement justifie d'autant plus la prise en charge de cette problématique.
-

❖ Hébergement

- 168 places en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion.

Tableau : répartition des places d'hébergement dans les centres de Paris

Nom du centre	Gestionnaires	Places en urgence	Places stabilisation/insertion
PHARE - CHRS	ARFOG	15	12
Centre Suzanne Képès - CHRS	Aurore	3	31
Louise Labé - CHRS	HAFB	17	30
FIT -les Universelles - CHRS	FIT		60
TOTAL		35	133

Remarque : le CHU Plurielles - Groupe SOS - a une capacité d'accueil de 37 places en hébergement collectif et 24 places dans des appartements autonomes répartis sur plusieurs arrondissements (studios + 1 colocation de 4 personnes), pour des jeunes femmes de 18-25 ans, dont plus de 80% ont été victimes de violences. Mais cet accueil n'est pas spécifique au regard des violences faites aux femmes. L'équipe a amélioré ses compétences en la matière sans pour autant en faire une spécificité.

- 61 places en résidences sociales avec un accompagnement spécifique

Tableau : répartition des places en résidences sociales à Paris

Résidence/arrdt	Nombre femmes	Gestionnaire
Résidence Camille Claudel - 14ème	14	ESPEREM
Résidence Harmonie - 15ème	13	ESPEREM
Maison-relai Charmille - 15ème	4	ESPEREM
Résidence Alix & Albert Jacquard - 15ème	25	AURORE
Résidence Stella (réservés aux agent.e.s de la Ville de Paris) - 4ème	5	ESPEREM /AURORE
TOTAL	61	

Note : ARFOG-LAFAYETTE est devenu ESPEREM en 2018.

□ La plateforme de mise en sécurité HAFB-SamuSocial

Rappel : En octobre 2013, la DRIHL IDF a demandé au Samu Social d'expérimenter un dispositif de mise en sécurité pour les femmes victimes de violence (en particulier conjugales) qui serait porté par le SIAO urgence de Paris et HAFB. Dans le cadre du plan d'action du SSP 2013 - 2016 et en vue de l'intégration de la mission familles au sein du SIAO UP, il a été envisagé une mise en place

progressive de cette nouvelle mission. Le SIAO UP commencera par l'intégration de HAFB (Halte Aide aux Femmes Battues), ce dernier étant un partenaire historique du Samu social de Paris.

Le dispositif, pour ce qui concerne HAFB, est adossé à l'ESI qui reçoit des femmes (seules ou avec enfants) dont certaines sont victimes de violence, parfois en rupture d'hébergement, et nécessitant une mise en sécurité immédiate. Le Samu social, regarde en particulier deux de ses services, le SIAO Urgence et la plateforme hôtelière, le PHRH.

- ⇒ En 2017, **243 nouvelles femmes et 191 enfants** sont entré.e.s dans le dispositif (*en 2016 : 177 nouvelles femmes et 121 enfants*).
- ⇒ Au total **368 femmes et 253 enfants** ont bénéficié du dispositif (*en 2016, 280 femmes et 184 enfants*).
- ⇒ Entre son lancement en janvier 2014 et fin 2017, **735 femmes ont été hébergées**.
- ⇒ **56 % des femmes entrées dans le dispositif en 2017 en sont sorties dans l'année** (*62% en 2016*) :
 - 20 % en intégrant un autre dispositif d'hébergement (*30% en 2016*)
 - 14 % en récupérant le domicile conjugal / obtenant un autre logement /ou/ intégrant une résidence sociale (*7% en 2016*),
 - 10% sont retournées avec l'auteur des violences souvent sur pression de l'entourage (*16% en 2016*),
 - 24 % sont parties de l'hôtel sans avertir et donner de nouvelles (*17% en 2016*),
 - 7 % en trouvant une solution chez des tiers (*11% en 2016*)

Les principales caractéristiques : Les femmes ayant fait appel au dispositif de mise en sécurité en 2017 sont majoritairement seules (53 %) et sont âgées de 26 à 35 ans pour 40 % d'entre elles.

Les accompagnements développés par l'Espace Solidarité et Help femmes visent à donner aux femmes concernées les moyens de sortir de la violence subie par elles et leurs enfants à travers un soutien psychologique et un appui juridique pour les démarches qu'elles doivent entreprendre au plan judiciaire.

□ Les chiffres du SIAO : les femmes victimes de violences (FVV)

2017 – Les chiffres du SIAO - Les personnes victimes de violences

Avertissement : Compte tenu de l'utilisation d'un logiciel national produit par la DGCS, le repérage des violences subies par les personnes, s'il peut être fait en partie quantitativement, ne permet pas au SIAO de repérer finement la nature des violences subies, qu'elles soient conjugales, intrafamiliales ou autre, tant pour les femmes que pour les hommes.

Pour rappel, la spécificité « victime de violence » portée sur la nomenclature de la fiche d'évaluation sociale, n'est pas obligatoire pour la demande d'hébergement et/ou de logement et reste de la seule appréciation du travailleur social qui accompagne les personnes. De fait, nous

sommes convaincus que les chiffres du SIAO mentionnant les violences faites aux personnes sont largement minorés.

En 2017, le SIAO recense **815 demandes de personnes victimes de violences (645 femmes et 170 hommes)**.

La nature des violences subies est évidemment différente suivant le genre. Lorsque des violences sont signalées à propos des **hommes**, il s'agit essentiellement des violences subies dans un contexte de rue, dans les parcours d'exil voire dans les situations d'exploitation de la force de travail (esclavage moderne).

Pour 645 les femmes nous retrouvons pour l'essentiel les violences conjugales, les violences intrafamiliales (mariage forcé, excision...) ou des échanges dits économique-sexuels (hébergement par des tiers). **610 de ces demandes se portaient sur de l'hébergement.**

Les demandes ont abouti **111 admissions de femmes.**

Une femme sur cinq (20%) ayant subie des violences obtient une place en centre d'hébergement (idem en 2016).

➤ **Les demandes d'hébergement :**

- La moitié des demandes concernent des femmes seules (51%) (62% en 2016).
- Une part non-négligeable concerne des femmes seules avec leur(s) enfant(s) (27%).
- La majorité des demandes concerne des personnes ayant entre 30 et 39 ans (67%), à savoir 32% pour les femmes.
- Près de 10% des femmes victimes de violences ont plus de 50 ans. 20% des femmes ont entre 18 et 24 ans.
- 20% des femmes concernées sont à la rue, en errance résidentielle ou en abri de fortune.
- On compte également 19% de femmes hébergées chez un tiers.

Une attention très particulière est portée sur les situations dans lesquelles les personnes sont exposées à des violences notamment dans le cadre de leur hébergement. Les situations **d'esclavagisme moderne, de maltraitance morale et/ou physique et d'exploitation sexuelle**, qu'elle soit économique ou non, rendent ces situations particulièrement prioritaires pour une proposition d'orientation.

➤ **Les admissions :**

126 admissions de personnes victimes de violences (Ces admissions concernant 186 personnes, ce qui représente 20% de la demande d'hébergement).

La majorité des admissions (61%) concernent des femmes seules. Hormis 11 admissions en CHRS pour jeunes femmes victimes de violence, ces femmes ont été admises dans des CHRS non spécifique aux femmes victimes de violences.

Les familles (uniquement femmes avec enfant(s)) représentent un quart des admissions et elles sont 76% à avoir été admises dans des CHRS spécifiques aux femmes victimes de violence. Nous notons **l'absence d'offre d'hébergement spécifique pour les femmes seules de plus de 25 ans.**

➤ **Les motifs de refus :**

- 24% des femmes ne se présentent pas au rendez-vous d'admission. Les professionnels de terrain accompagnant les personnes victimes de violences rappellent combien les enjeux de départ, de rupture avec le ou les agresseurs, peuvent être empreints d'ambivalence et de phénomène d'allers-retours.
- Le risque de réitération des violences lorsque l'ex-conjoint est encore actif. Dans ce cas, l'orientation vers un service spécialisé offrant un accueil en diffus peut aboutir à un refus de la part de la structure. **En effet, certains dispositifs diffus n'ont pas les moyens d'assurer le niveau de sécurité nécessaire dans ce type de situation qui, de plus nécessite une mise en sécurité immédiate.**
- La précarité administrative ou la situation de santé sont d'autres causes pouvant aboutir à un refus.

Cf. Le rapport annuel du SIAO pages 72 à 79

Rappel : En 2016, 851 demandes de femmes victimes de violences. 111 admissions.

Note : La prostitution de rue, la pauvreté et les violences faites aux femmes constituent un tout impossible à dissocier. Le SIAO a constaté que la prostitution de rue est accompagnée de violences dans 100% des situations observées.

❖ Bilan des formations « violences faites aux femmes » à la Ville/Département

Au Total : 4 603 personnes ont participé à une formation sur les questions de violences faites aux femmes entre 2008 et 2017.

Dont 440 professionnel.le.s en 2017 (*rappel : 508 en 2016*).

Tableau du nombre de personnes formées en 2016, 2017 et depuis 2008.

Objet de la formation	Public	2106	2017	2008-2017
Primo-accueil face aux violences de genre	Agent-es accueil mairie et services sociaux, PMI, PAD, correspondants de nuit, Pimms ...	46	0	937
Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales	Agent-es de services sociaux : DASES et CASVP, quelques professionnel·e·s de l'APHP	57	65	597
Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales	Professionnel-les des CHRS du CASVP	93	0	120
Prise en compte des mariages forcés	Aide sociale à l'enfance, services sociaux, PMI, infirmières scolaires...	0	64	720
Mutilations sexuelles féminines	Aide sociale à l'enfance, services sociaux, PMI, infirmières scolaires...	0	86	714
Les enfants exposés à des violences conjugales (<i>1^{ère} journée inter-professionnelle</i>)	Services sociaux, PMI, Aide sociale à l'enfance...), partenaires externes : associations	312	0	940
Les impacts psychologiques des violences (<i>2^{ème} journée inter-professionnelle</i>)	Services sociaux, PMI, Aide sociale à l'enfance, personnels AP-HP... partenaires externes : associations	0	0	350
Les violences faites aux femmes dans le sport (<i>3^{ème} journée inter-professionnelle</i>)	Professionnel-le-s du sport, du secteur jeunesse, du social et de la santé partenaires externes : associations	0	225	225
TOTAL		508	440	4 603
